



Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210129-D2021009SCA-DE

Département du Finistère

MAIRIE de SCAER
TI-KËR SKAER

République Française

DEL 2021/009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt et un
Le Mercredi 27 Janvier à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER**.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Danièle **LE GALL**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Patrick **LE BRAS**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Guy **FAOUCHER**, Frédéric **LE BEUX**, Jacqueline **SABATIER** qui ont donné pouvoir respectivement à Jean-François **LE MAT**, Ludovic **RUHIER**, Marine **SENECHAL**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 27.01.2021 / 2021/009: CONVENTION TEMPORAIRE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE:

Rapporteur Mme LE GALL

L'assemblée est informée que lors du bureau communautaire du 15 Septembre 2020, il avait été décidé de confier la gestion des 3 aires d'accueil des gens du voyage de Quimperlé Communauté à une entreprise spécialisée. Le 09 Novembre 2020, la commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer le marché de gestion des aires à ACGV Services.

Un tuilage de 10 jours est prévu entre le prestataire privé et les 3 communes concernées à savoir du 01 au 11 Avril 2021 inclus.

La convention a pour objet de définir les conditions et les modalités d'entretien courant et de gestion de l'aire d'accueil située sur la commune de Scaër.

Le prestataire aura besoin d'accéder directement au local technique situé à proximité immédiate de l'aire. C'est pourquoi des travaux seront à prévoir en concertation entre les services de Scaër et de Quimperlé Communauté, dont la création d'une entrée indépendante dans le local concerné.

La convention prendra effet au 1er janvier 2021 jusqu'à la mise en place de la prestation de service, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2021.

Le Maire de la commune de Scaër, en accord avec le Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, continue d'exercer ses prérogatives en matière de pouvoirs de police administrative spéciale.

VU l'exposé de Mme LE GALL,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 15 Septembre 2020,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 20 Janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

D'ADOPTER la convention de gestion temporaire telle que présentée en **ANNEXE N° 4**,

DE DONNER un accord de principe à la création d'un accès indépendant au local technique.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer et tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

